

L'arrêté du 4 février 2011 (article 19) prévoit que les internes peuvent effectuer, au cours de leur cursus, un stage dans une discipline différente de leur discipline d'affectation (généralement appelé choix "**hors filière**").

Les demandes devront être adressées au doyen de la faculté de Médecine de Marseille, **avant le 15 août pour le semestre de novembre à avril et avant le 7 février pour le semestre de mai à octobre**, à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine de Marseille
Service de la scolarité
3^{ème} cycle D.E.S / D.E.S.C
27 Boulevard Jean Moulin
13385 Marseille Cedex 5
@ : medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr

Le dossier de demande de stage hors discipline comporte:

- **une lettre de demande**
- **un projet de stage**
- **l'avis favorable du coordonnateur local**, au vu de l'intérêt pédagogique de ce stage pour la réalisation de la maquette.

Veillez utiliser le formulaire ci-dessous, prévu à cet effet

L'interne doit, au préalable, avoir validé un semestre dans sa discipline.

Il choisit alors son stage après les internes de la discipline choisie ayant la même ancienneté et quel que soit son rang de classement.

Le principe même du choix des stages hospitaliers ne permet pas de "réserver" un poste.

Le rang de classement intervient pour départager plusieurs internes dans cette situation.

Attention :

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Les demandes hors délais ne seront pas étudiées.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STAGE HORS DISCIPLINE (DIT "STAGE HORS FILIÈRE")

JE, SOUSSIGNÉ(E),

INTERNE EN COURS DU D.E.S DE :

DEMANDE A EFFECTUER UN STAGE HORS DISCIPLINE POUR LE SEMESTRE DE :

- NOVEMBRE 201 À AVRIL 201
- MAI 201 À OCTOBRE 201

DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE :

D.E.S DE :

SOUHAIT (FACULTATIF):

- **HÔPITAL :**
- **SERVICE :**
- **CHEF DE SERVICE :**

PROJET DE STAGE (PEUT FAIRE L'OBJET D'UN COURRIER DISTINCT) :

**AVIS (OBLIGATOIRE) DU COORDONNATEUR LOCAL DU D.E.S (D'ORIGINE) AU VU DE
L'INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE DU STAGE POUR LA RÉALISATION DE LA MAQUETTE:**

- FAVORABLE
- DÉFAVORABLE

DATE :

NOM ET SIGNATURE DU COORDONNATEUR :

**A retourner avant le 15 août pour le semestre de novembre à avril et avant le 7 février pour le semestre de mai à octobre,
à l'adresse suivante : Faculté de Médecine - Service de la scolarité – Bureau du 3^{me} cycle de médecine spécialisée – 27 Bd
Jean Moulin 13385 Marseille Cedex 5 (medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr)**